

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/07/09/droits-lgbt-la-formation-au-c-ur-du-nouveau-plan-gouvernemental_6181241_3224.html

Droits LGBT+ : la formation au cœur du nouveau plan gouvernemental

La ministre chargée de la diversité, Isabelle Rome, doit présenter lundi une feuille de route jusqu'en 2026 pour lutter contre la haine envers les personnes homosexuelles et trans. Y figure notamment l'objectif de former 100 % des effectifs des commissariats et gendarmeries d'ici à 2024.

« *Mettre fin à l'impunité* » des auteurs d'actes LGBTphobes. C'est la matrice du nouveau plan gouvernemental d'action pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ qui devait être présenté, lundi 10 juillet, par Isabelle Rome, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, à l'occasion d'une visite dans les locaux parisiens de l'association SOS Homophobie.

Accélération de la formation des forces de l'ordre, cartographie des lieux d'agression, inclusion des familles homoparentales dans les formulaires de l'éducation nationale en faisant apparaître trois cases (père, mère, tuteur) avec deux entrées chacune, enveloppe financière de 10 millions d'euros pour les centres LGBT+... Une centaine de mesures composent cette feuille de route, tracée jusqu'à fin 2026, qui traduit l'engagement du gouvernement pour faire reculer les violences visant les personnes en raison de leur orientation sexuelle.

Malgré une avancée des droits incontestable au fil des ans – mariage pour tous, ouverture de la PMA aux couples de lesbiennes, interdiction des thérapies dites de conversion... –, les personnes homosexuelles et trans demeurent la cible de violences, souligne-t-on au cabinet d'Isabelle Rome. Selon les derniers chiffres officiels du service statistique du ministère de l'intérieur, les atteintes envers les personnes LGBT+ ont augmenté de 3 % en 2022 par rapport à 2021, avec plus de 4 000 faits enregistrés, en majorité des diffamations ou des injures. Mais c'est un tableau forcément parcellaire, en raison du « *chiffre noir* » des violences sous-déclarées, insiste le ministère de l'égalité.

Ces derniers mois, des centres LGBT+, lieux d'accueil et d'accompagnement qui maillent le territoire national, ont été visés, comme à Tours, en mai, où six attaques ont été enregistrées en l'espace de quelques semaines. Le nouveau plan prévoit d'allouer une enveloppe de 10 millions d'euros au cours du quinquennat afin de soutenir la quarantaine de centres existants et d'en ouvrir dix supplémentaires d'ici à 2027, notamment en outre-mer. Seule La Réunion en possède un aujourd'hui. Il s'agit d'une mesure « *forte* », salue Joël Deumier, coprésident de SOS Homophobie.

Sensibiliser d'autres acteurs

En dehors de cet engagement financier, c'est sur la formation de l'ensemble des acteurs de la chaîne éducative, pénale et judiciaire, qu'insiste le plan, afin de « *poursuivre le travail de lutte contre les haines* ». Par exemple, l'objectif ambitieux de former 100 % des effectifs dans

les commissariats de police et gendarmeries, d'ici à mai 2024, est énoncé. En formation initiale, un nouveau module de sensibilisation aux LGBTphobies, de deux heures trente, sera dispensé par l'association Flag !, et en formation continue, une demi-journée « *en présentiel* » sera intégrée de façon obligatoire, indique le cabinet d'Isabelle Rome.

Le gouvernement veut aussi sensibiliser d'autres acteurs, tels que les agents publics ou les salariés ou bénévoles associatifs qui sont en contact direct avec des publics ou interviennent dans l'espace public (personnels des mairies, travailleurs sociaux, animateurs sportifs...), avec l'entrée d'un volet LGBTphobies dans la formation sur les « valeurs de la République », dispensée sur la base du volontariat. Idem pour la formation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), destinée aux futurs animateurs de colonies de vacances et de centres de loisirs.

« *La formation est la clé de la lutte contre les LGBTphobies mais c'est aussi un aspect qui demande beaucoup de ressources, réagit Joël Deumier. On prend acte de ces annonces mais on sera très attentifs à la mesure de leur effectivité.* » Le responsable associatif interroge plus largement le calendrier de communication de ce nouveau plan, alors même que l'évaluation du précédent (2020-2023) est en cours par la commission nationale consultative des droits de l'homme.

Dans le monde associatif, enfin, la déception est forte concernant la demande, non satisfaite, de déjudiciariser le changement d'état civil pour les personnes trans, afin qu'il devienne entièrement libre et gratuit, sans passage devant le juge et sans frais d'avocat. « *Sur le plan de l'égalité des droits, c'est un grand manque dans le contexte actuel de montée d'une offensive antitrans* », déplore M. Deumier.

Alors que la démedicalisation du changement de sexe à l'état civil date de 2016, le gouvernement a opposé une fin de non-recevoir à cette demande de nouvelle modification, jugée pour l'heure « *un peu précipitée et prématurée* ».

[Solène Cordier](#)